

Nomination

Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Gagnière, vicaire à la paroisse St-Loup de Billom, est nommé vicaire à la paroisse d'Issoire, en remplacement de M. l'abbé Belin, nommé vicaire à la paroisse St-Amable de Riom.

Médaille de sauvetage

M. le ministre de l'Intérieur vient d'accorder une médaille d'argent de 2^{me} classe à M. Georges Raynard d'Issoire âgé de 47 ans et une mention honorable à son cousin M. Edmond Chaumet, âgé de 44 ans.

Ces deux jeunes gens ont, au mois de Juillet dernier, dans des circonstances que le *Moniteur* a relatées, sauvé deux enfants qui étaient sur le point de se noyer dans l'Allier.

M. Georges Raynard qui en est à son deuxième sauvetage, est le fils de M. Raynard ancien receveur municipal de notre ville. Il était, il y a un an encore, élève au collège d'Issoire qu'il a quitté pour suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts de Clermont.

Actuellement il est à l'Académie Julian à Paris où il se prépare à subir le concours pour entrer à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Nous souhaitons de tout cœur que son acte de courage lui porte bonheur.

M. Edmond Chaumet est encore élève au Collège d'Issoire.

Nos compatriotes

M. Esclauze aide-vétérinaire au 27^e régiment de dragons a obtenu une médaille d'argent de M. le ministre de la guerre, à la suite d'un mémoire présenté à un concours ouvert, entre les vétérinaires militaires sur une question de ferrure. Le comité technique qui a été chargé de l'examen des mémoires présentés n'a décerné que deux récompenses : une médaille d'argent et une médaille de bronze.

Nous adressons nos plus vives félicitations à notre compatriote.

Le Concours d'animaux gras

Mercredi dernier 25 janvier a eu lieu le concours d'animaux gras qui se tient toujours la veille de la foire de St-Paul.

Le temps, sans être des plus beaux, était cependant favorable : la neige avait disparu et les routes étaient praticables.

Un grand nombre d'animaux : bœufs, vaches, moutons, porcs avaient été amenés ; tous étaient en excellente forme car depuis de nombreuses années, ce concours est très fréquenté par tous les éleveurs de la région.

Le jury qui a examiné les animaux et distribué les récompenses se composait de la manière suivante :

Président, M. Amilhon Alfred, propriétaire à Montaigne-le-Blanc.

Vice-présidents, MM. Bourrasset maire des Pradeaux, Amoureux-Sannat, propriétaire à Brossel commune du Broc.

Treasorier, M. Boette, conseiller d'arrondissement et agent d'assurances à Issoire.

Secrétaire, M. Paul Egal, maître d'hôtel à Issoire.

La distribution des récompenses, dont nous publions la liste ci-dessous, a eu lieu à la Mairie, la Société lyrique, selon sa louable habitude, a prêté son concours à cette occasion et a joué divers jolis morceaux de son répertoire.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Bœufs

Prix d'honneur. — M. Martin fermier au Mas (Issoire). 1^{er} prix : M. Fraissé du Breuil ; 2^{me} prix, M. Lacerche, fermier à Médagne (Le Broc) ; 3^{me} prix, M. Chaput, propriétaire à Grezin (Le Broc) ; Médaille d'argent, M. Emery, fermier à Lagrange (Les Pradeaux) ; Médaille de bronze : MM. Rivet propriétaire à Chazérat (St-Floret) et Bonnamour à Veyrières (Issoire).

Vaches

1^{er} prix, M. Martin fermier au Mas ; 2^e prix, M. le marquis de Lastic maire et propriétaire à Parentignat ; 3^e prix, M. Chaput propriétaire à Parentignat ; Médaille d'argent, M. Amilhon, propriétaire à Montaigne-le-Blanc ; Médaille de bronze : M. Fauchoux, propriétaire à La Ronzière (Chadefaux).

Moutons

Prix de bande, M. Couriol propriétaire à Champeix ; 1^{er} prix, M. Mestre du Chambon (Issoire) ; 2^{me} prix, M. Chaput de Grezin (Le Broc) ; 3^{me} prix, M. Girard Antoine de Moriat.

Porcs

1^{er} prix, M. Laroux propriétaire à Orbeil 2^{me} prix, M. Bony de Meilhaud ; 3^{me} prix, M. Roubille de St-Cirgues ; 4^{me} prix, M. Abraham de Chidrac ; Médailles de bronze, MM. Magot de Chargnat et Conderette de Parentignat.

Un grand nombre de marchands et de bouchers de la région s'étaient rendus à ce concours et beaucoup d'animaux avaient déjà trouvé des acquéreurs avant les opérations du Jury.

Cette année les espèces bovines et ovines étaient particulièrement bien représentées : on a aussi beaucoup admirés plusieurs paires de bœufs superbes ainsi que des vaches de différentes races, aux belles performances.

La Foire de Saint-Paul

La Foire de Saint-Paul a été favorisée par un temps choisi : les routes étaient sèches par suite d'une légère gelée nocturne et un beau soleil n'a cessé de briller toute la journée.

Aussi l'animation était elle grande dans toute la ville ; sur les boulevards du côté de la Halle, dans les rues du Ponteil, Gambetta, de Châteaudun, etc, vers deux heures de l'après-midi, il était difficile de circuler.

La place du foirail et la place de la Montagne étaient garnies de bêtes à cornes : 807 bœufs, 4403 vaches grasses, 4649 vaches de trait, en tout 3529 têtes s'y trouvaient réunies.

Les transactions ont été nombreuses de ce côté, à des prix un peu plus élevés qu'aux foires précédentes de la région : 692 bœufs, 894 vaches grasses, 4502 vaches de trait, 3088 têtes ont été vendues.

Durant toute l'après-midi et durant une partie de la journée du lendemain la gare des marchandises était

occupée à expédier les animaux achetés pour le dehors ; elle a employé à cet usage environ 84 wagons.

Le marché aux chevaux était mieux pourvu que d'habitude ; on y remarquait 83 animaux, parmi lesquels quelques bêtes qui avaient belle forme et bonne allure : 47 ont été vendus.

Au marché aux moutons se trouvaient 4206 bêtes ; vendues ; 4109.

Au marché aux porcs il y avait 4523 de ces animaux ; vendus ; 4373.

Sur la place de la République beaucoup de marchands étalagistes et à côté au marché à la volaille et au gibier, grande animation et prix relativement élevés.

Eu somme, la Foire de St-Paul de cette année a été plus importante que la Foire de St-Paul de 1892, tant par les transactions opérées que par le mouvement des vendeurs, des acheteurs et des curieux. Elle s'est passée sans le moindre incident ou accident et la police n'a reçu aucune plainte de vol. On a signalé une seule perte peu importante ; celle d'un porte-monnaie contenant environ 48 francs.

Souscription

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé le montant de notre souscription en faveur de la veuve et de l'enfant du facteur Crépin, parcequ'en présence de l'initiative d'une quête à domicile pour le même objet, nous avions l'intention de clore nos listes.

C'est pour ce motif seul que nous avons été obligé de dire que la souscription de M. X... ne nous était pas encore parvenue. Depuis M. X... nous a envoyé 40 fr. nous le remercions d'autant plus vivement que sous cette inconnue se cache certainement une personnalité des plus honorables qui sait unir la générosité à la modestie.

D'autres offrandes nous ont été encore adressées ; nous avons reçu les sommes suivantes, depuis mercredi dernier.

M. le baron de Langlade	20 fr.
M. Parrain, limonadier	3
Une anonyme de Montmorency	5
M. Rollin-Verdier à Antoingt	2
Listes précédentes	125 40
Total :	155 40

M. Brugière, brigadier des postes à Clermont-Ferrand a versé entre les mains de M. Gautier maire, la somme de 500 francs provenant d'une souscription ouverte par lui et son collègue Majeune dans les bureaux de postes du département au profit de l'orphelin du facteur Crépin.

Le Petit Journal

L'Administration du *Petit Journal* nous a choisi pour être désormais le dépositaire du *Petit Journal*, du *Supplément hebdomadaire illustré* et du *Petit Journal illustré*.

On trouvera donc, à partir d'aujourd'hui, dans notre librairie ces trois feuilles dont la réputation n'est plus à faire et qui comptent de nombreux lecteurs dans notre ville et dans les environs.

Nous rappelons que nous sommes également le dépositaire du *Moniteur du Puy-de-Dôme* un des journaux les plus lus du département.

Legs Ramondenc

M. Ramondenc Pierre décédé à Nice le 3 Février 1890 entre 6 et 7 heures du soir a légué une somme de 300,000 francs qui doit être répartie entre des orphelins d'ouvriers tués dans les mines durant les trois dernières années qui ont précédé son décès.

Participeront à ce legs les enfants qui rempliront les conditions suivantes : Nés au plus tôt le 3 Février 1875, au plus tard le 30 Novembre 1890 ; encore vivants le 3 Février 1890, à 6 heures du soir (en cas de décès arrivé après cette date, les droits de l'enfant se trouvent transmis à ses héritiers) ; fils ou filles légitimes ou naturels reconnus d'ouvriers, chef d'équipes français ou étrangers morts entre le 3 février 1875 et le 3 février 1890, sept heures du soir, des suites d'un accident de travail arrivé entre le 3 février 1887 et le 3 février 1890, 7 heures du soir, dans une mine concédée de France ou d'Algérie. L'accident devra en outre s'être produit soit dans les parties souterraines de la mine, soit dans les puits ou galeries qui y donnent accès, soit pour les mines à ciel ouvert, sur les chantiers mêmes d'extraction. Pour les pièces à produire, se rapporter à l'affiche spéciale déposée dans les mairies.

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

263^e section

Les Prévoyants de l'Avenir célébreront dimanche prochain cinq février leur fête annuelle.

Ils se réuniront dans un banquet qui aura lieu à l'hôtel Larat-Fargette et termineront leur fête par un bal qui se tiendra dans la salle de danse du café Robert.

THÉÂTRE

Vendredi 17 Février prochain une troupe de passage sous la direction de M. Martial, un impresario bien connu de tous ceux qui fréquentent notre théâtre, nous donnera, avec le concours d'artistes de divers théâtres de Paris une seule représentation de *La Demoiselle du Téléphone*, une opérette nouvelle en 3 actes.

Cette pièce qui a été jouée plus de 400 fois, avec grand succès, au théâtre des Nouveautés de Paris, est pour les paroles de MM. Antony Mars et Maurice Desvallières et pour la musique de M. G. Serpette. On sait que M. Antony Mars est l'heureux auteur des *Surprises du Divorce* et qu'il a autant de verve que d'esprit.

M. Martial a seul le droit de faire jouer pendant un an, en province, cette opérette au libretto des plus gais et à la musique des plus gracieuses ; car, comme M. Mars, M. Serpette s'est fait un nom dans les arts.

La représentation commencera par : *Le dernier des Mohicans*, comédie en un acte de M. Antony Mars.

M. Martial qui ne néglige rien pour rendre attrayants les spectacles qu'il offre et pour mettre dans toute leur valeur les opérettes à succès, s'est assuré le concours d'un orchestre qui sera composé d'amateurs Issoiriens. C'est le cas, ou jamais, de dire Allô ! Allô ! communiquez.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

CARNAVAL DE NICE

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

BILLETS D'ALLER et RETOUR de 1^{re} CLASSE DE CLERMONT-FERRAND A NICE ET MENTON

Valables pendant 20 jours y compris le jour de l'émission

Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours, moyennant le paiement d'un supplément de 10 pour cent pour chaque période.

Billets délivrés du 31 Janvier au 12 Février 1893 inclusivement et donnant droit à un arrêt en route, tant à l'aller qu'au retour.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Clermont-Ferrand.

Toutes les maladies nerveuses et la plupart des maladies organiques, troubles ou malaises quels qu'ils soient sont faciles à guérir par l'application des aimants vitalisés du professeur H. DUVILLÉ. Les douleurs vives cessent au bout de quelques instants, les accès ou les crises deviennent moins fréquents et moins violents, et la guérison se fait sans médicaments et sans modifier son régime et ses habitudes.

Nous engageons nos lecteurs à demander le curieux traité sur *l'Application de l'aimant au traitement des maladies*, envoyé contre 20 centimes pour affranchissement, par l'*Institut Magnétique*, 23, rue St-Merri, à Paris.

On demande dans chaque ville un représentant sérieux.

Pilules Suisses Exigez le timbre de l'Etat

Méfiez-vous des contrefaçons



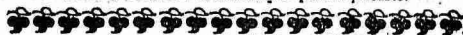
VOS CHEVEUX

ne tomberont plus et conserveront leur couleur naturelle si vous employez la **CHEVELINE** du Dr CRUCA, lotion aromatique qui détruit les pellicules, signe toujours certain d'une chute prochaine, arrête radicalement la chute des cheveux dès les premières applications, les fortifie et les fait pousser.

Si vos cheveux tombent, si vous avez des pellicules, si vos cheveux ne poussent pas, employez de suite la **CHEVELINE**, expérimentée à Paris à l'hôpital Saint-Louis et approuvée par le Docteur HILAIRET, pour les maladies du cuir chevelu et la chute des cheveux. Millions d'attestations. LE FLACON : 3 FRANCS.

La CHEVELINE supprime les Pommes

Évitez les Imitations et Contrefaçons peu scrupuleuses.



A Issoire, chez M. VILLENEUVE, coiffeur-parfumeur, 34, place de la République.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac

SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORCÉS D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 1, rue des Lions-N-Paul

et dans toutes les bonnes Pharmacies.



Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

VIN Envoi gratis et franco, sous enveloppe.

PETIT LIVRE, contenant plus de 450 Recettes et Prix courant des matières pour faire soi-même à deux sous le litre et sans frais d'ustensiles, Cidre de pommes sèches, Vin de Raisins secs, Bière, et avec économie de 50 0/0. On peut fabriquer Cognac, Eau-de-Vie de Marc, Rhum, Absinthe, Kirsch, Bitler, Genièvre de Hollande ; Liqueurs exquises et hygiéniques : Chartreuse, Bénédicte, Raspail, Menthe, etc. Bouquets pour tous les vins. — Produits pour guérir toutes les maladies des Vins et pour la clarification de tous liquides. — Matières premières, pour parfumerie. — Extrait de Fruits pour colorer vins de raisins secs piquettes, etc. — Parfums pour Tabacs à priser et à fumer et cent autres utilités de ménage. Ecrire BRIATE et Cie, Négociants à Prémont (Aisne). Pas de timbre à adresser pour envoi franco.